

Bulletin d'informations de **la Commission Technique Départementale 31**

Mise à jour : 23/10/2003

Président : Philippe Klein

mél : philippe.laurence@wanadoo.fr

Les activités de la CTD 31 :

Secourisme

Le secourisme ayant beaucoup évolué récemment ,et après une année transitoire dans l'organisation et les contenus des formations, voici un extrait du site de la CTN qui décrit les dernières décisions de la CTN sur le RIFAP .

Réactions et intervention face à un accident de plongée

Entériné par le Comité Directeur National du 13/10/02 avec mise en application immédiate

La délivrance de la compétence « réactions et intervention face à un accident de plongée » relève de la Commission Technique Nationale.

La formation conduisant à la délivrance de cette compétence a pour objet l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime d'accident de plongée, avant sa prise en charge par les services de secours.

1 - Contenus de formation

Les contenus de formation sont décrits dans un tableau joint en annexe, et sont déclinés suivant 7 capacités.

2 - Conditions - formation - validation

Être titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

L'âge minimum requis est de 16 ans. Les candidats de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation écrite du responsable légal.

Les acquis peuvent être validés en une ou plusieurs séances.

En ce qui concerne les capacités numérotées 4, 5 et 6, le volume horaire global de formation alloué devrait être au minimum de 8 heures.

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mises en situations d'accidents simulés.

3 - Validation et délivrance de la compétence

a) Les capacités 1, 2, et 3 de la compétence sont enseignées, attestées et validées par au minimum un moniteur MF1 ou BEES1 licencié à la FFESSM.

b) Les capacités 5 et 6 de la compétence sont enseignées, attestées et validées par l'une des personnes suivantes :

- un ex-formateur de CFPS (ce dernier devant avant 3 ans pleins, soit au plus tard au 13/10/05, être titulaire de l'AFPS plus AFCSPAM délivrés par la Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur),
- un enseignant au minimum initiateur de club, par ailleurs titulaire de l'AFPS plus AFCSPAM (ou diplôme équivalent) délivrés par la Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur,
- un moniteur national de secourisme (diplôme délivré par la Sécurité Civile, Ministère de l'intérieur) ou moniteur de Premiers Secours Sécurité Civile licenciés.
- un médecin fédéral.

c) Les capacités 4 et 7 de la compétence sont enseignées, attestées et validées indistinctement par l'un ou l'autre des évaluateurs susnommés (paragraphes a et b).

L'acquisition de cette compétence est matérialisée sur le passeport de plongée par la signature des formateurs (rubrique RIFAP). Une attestation type est également disponible et téléchargeable sur site.

4 - Exigibilité

Le tableau ci-dessous indique les conditions d'exigibilité de la compétence RIFAP pour se présenter aux différents brevets fédéraux de plongée.

Les conditions spécifiques sont fixées et précisées dans les conditions d'inscription, dûment décrites dans le Manuel du Moniteur.

NIVEAU DE PLONGÉE	EXIGIBILITÉ
PLONGEUR NIVEAU I	FACULTATIF
PLONGEUR NIVEAU II	FACULTATIF
PLONGEUR NIVEAU III	OBLIGATOIRE
PLONGEUR NIVEAU IV	OBLIGATOIRE
INITIATEUR	OBLIGATOIRE
MONITEUR FÉDÉRAL 1°	OBLIGATOIRE

5 - Les équivalences

En raison de la spécificité du RIFAP il n'existe pas d'équivalence directe avec des niveaux de secouristes Sécurité Civile.

Les médecins et les infirmiers anesthésistes licenciés à la FFESSM ont par équivalence les capacités 4, 5, 6 et 7 constitutives de la compétence RIFAP.

Les titulaires de l'AFPS plus AFCSPAM (ou diplôme équivalent) délivrés par la Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur et licenciés à la FFESSM, ont par équivalence les capacités 4, 5, 6 et 7 constitutives de la compétence RIFAP.

Les plongeurs titulaires du CFPS ou équivalent, délivré jusqu'au 22/09/01, ont de fait l'équivalence du RIFAP.

6 - Recyclage

Il est vivement recommandé à tous les titulaires de la compétence RIFAP de maintenir opérationnel leur savoir-faire aussi bien sur l'utilisation et l'entretien du matériel que sur la pratique des gestes essentiels afin de pouvoir assurer efficacement la sécurité de tous.

Une réactualisation des connaissances devrait être effectuée régulièrement (au moins tous les trois ans).

7 - Charte de qualité

7-1 Equipe régionale d'animation

Nonobstant les conditions usuelles de délivrance de la compétence RIFAP à l'échelon club (paragraphes I-2 et I-3 ci-dessus), les CTR peuvent s'entourer d'une équipe régionale d'animation, en vue de la formation puis de la délivrance de la compétence RIFAP.

Cette équipe doit privilégier les compétences suivantes:

- Compétences pointues dans le domaine du secourisme
- Compétences pédagogiques adaptées.
- Expérience de terrain : formateur de secouristes, moniteur, médecin fédéral, etc...

7-2 Délivrance des diplômes de la sécurité civile

La FFESSM est habilitée à délivrer certains diplômes de la Sécurité Civile, et notamment l'AFPS et l'AFCPSAM sous certaines conditions, via un agrément mis en place avec la Préfecture de chaque département (arrêté du 6 mars 1996 dans le fascicule des règlements).

Le développement de ces agréments départementaux est fortement recommandé, puisqu'ils apportent un enrichissement indiscutable dans la formation aux premiers secours (obtention de l'AFPS et de l'AFCPSAM).

8 - Abréviations

AFPS	Attestation de Formation aux Premiers Secours.
AFPCPSAM	Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel. (Exigé notamment pour le BEES1)
CFAPSE	Certificat de Formation Aux Premiers Secours en Équipe.(A remplacé l'option Ranimation).
BNS	Brevet National de Secourisme. Existait avant la mise en place de l'AFPS, n'est plus délivré depuis.
BNPS	Brevet National de Premiers Secours. Examen organisé par la Sécurité Civile après l'obtention de l'AFPS en remplacement du BNS, n'est plus délivré aujourd'hui.
RANIMATION	Mention Ranimation du BNS. A été remplacée par le CFAPSE.
CFPS	Certificat fédéral de premiers secours, existant avant la mise en place du RIFAP. Ce diplôme n'est plus délivré depuis le 22/09/01.

Compétence : "Réactions et intervention face à un accident de plongée"

	Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
1	Communication entre plongeurs lors d'un accident de plongée	Connaissance des signes normalisés de la FFESSM et réponses adaptées aux circonstances de l'accident.	Rapidité d'intervention et prise en charge de l'accidenté.
2	Mise en sécurité de l'accidenté	Réaliser une technique de tractage puis de hissage sûre et adaptée à l'embarcation utilisée, pour mettre l'accidenté hors d'eau et le débarrasser de toute entrave aux fonctions vitales	Maîtrise du tractage, maîtrise du hissage, mise en sûreté de l'accidenté.
3	Récupération des plongeurs de la palanquée.	Vérifier la composition de la palanquée, relever ses paramètres de plongée, et assurer le regroupement du matériel de celle-ci.	Le plongeur doit recueillir le maximum d'éléments permettant la prise en charge et la surveillance de la palanquée.
4	Coordination et partage des différentes opérations liées à l'accident.	Rôle de chacun en fonction des compétences présentes. Assurer la liaison entre les divers intervenants.	Maîtriser la gestion de crise.
5	Prise en compte des malaises de la victime et évaluation des fonctions vitales	Reconnaissance des signes liés aux accidents de plongée et surveillance	Le plongeur doit rassurer, interroger et analyser les détresses de la victime. Il doit surveiller l'évolution de l'état de la victime.
6	Mise en œuvre des techniques adaptées à l'état de la victime.	Respect des recommandations de la Commission Médicale et de Prévention Nationale en matière d'accidents, dont :Ranimation cardio-ventilatoire InhalationInsufflation O2 à 100% à 15 litres par minute Eau et aspirine 500 mg maximum en une prise, sauf allergie à l'aspirine ou refus de l'accidenté.	Application des techniques.
7	Appel aux secours.Passation des informations aux urgences et suivi	Adaptation des procédures d'appel aux conditions de pratique de l'activité.En mer : connaissance des procédures d'appel par moyen maritime (VHF)	Transmission auprès des organismes de secours adaptés (en mer : CROSS) des éléments concernant la victime et la situation de l'accident

La mise en place de la formation, essentiellement pratique, puis de l'évaluation de cette compétence, pourra être faite en milieu naturel et/ou en piscine. Elle sera effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mises en situations d'accidents simulés.

• **RIFAP : Calendrier 2004**

Responsables de la formation secourisme pour la CTD31

Francis Daniel : daniel-family@libertysurf.fr

Patrick Soum

RIFAP : formation des cadres formateurs à la capacité 2 du RIFAP (Mise en sécurité de l'accidenté)

Contact : ffessm.codep31@wanadoo.fr

CODEP31 33 ch Ramelet Moundi, Bat C 31100 TOULOUSE

Afin de répondre aux exigences des clubs et aux demandes des cadres en matière de secourisme, une journée de formation est organisée le 16/11/2003 à Banyuls . Le contenu sera le suivant :

- Explications des textes du RIFAP.
- Révision succincte des gestes de secourisme.
- Réalisation des techniques dans l'eau (décapelage, tractage, hissage d'un bateau ponté ou d'un semi-rigide avec ou sans planche.)
- Mise en situation en temps réelle, avec la prise en charge du début d'une intervention jusqu'à l'arrivée des secours. (Utilisation des 7 compétences du RIFAP)

Cette journée est destinée aux MF1 et MF2 du département, 18 stagiaires maxi. Les frais d'inscription sont de 15 € par personne (pour frais de location de bateau, l'essence, etc.)

Ces frais d'inscription ne comprennent pas les repas .

En fonction de la demande, 1 ou 2 journées supplémentaires seront organisées en 2004 au niveau départemental ou régional.

Nous rappelons que les capacités 1, 2, 3, 4 , 7 du RIFAP sont enseignées, attestées et validées par au minimum un moniteur MF1 ou BEES1 licencié à la FFESSM. Il est donc important pour les MF1 et MF2 souhaitant enseigner ces capacités dans leur clubs de se former à ces techniques nouvelles dans le parcours fédéral d'enseignant.

RIFAP : formation/réactualisation des cadres formateurs au RIFAP (capacités 1 à 7)

L'équipe d'animation de la CTD organisera courant 2004 deux journées de formation en vue de recycler et réactualiser les connaissances des cadres en secourisme. Le lieu et les dates seront communiquées ultérieurement sur les listes de diffusion .

Ces journées sont destinées principalement aux anciens formateurs CFPS, aux MF1 et MF2, aux initiateurs titulaires de l'AFCSAM.

Formation au RIFAP , à l'AFPS ou à l'AFCSAM.

Informations et contact : Francis DANIEL par email : daniel-family@libertysurf.fr

Les sessions de formation des plongeurs au RIFAP sont pour l'instant organisées au niveau des clubs.

Les plongeurs licenciés qui désirent passer le RIFAP en dehors de leur club, ou l'AFPS et ou l'AFPCPSAM, ont également la possibilité de s'adresser au club :

Couleur d'O. Contact : Cedric VERDIE: c.verdier2@wanadoo.fr

Des négociations sont en cours avec d'autres organismes habilités afin de répondre à la demande éventuelle des plongeurs du département.

Nous rappelons que les capacités 5 et 6 du RIFAP sont enseignées, attestées et validées par l'une des personnes suivantes :

- un ex-formateur de CFPS (ce dernier doit avant le 13/10/05, être titulaire de l'AFPS plus AFPCSPAM délivrés par la Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur),
- un enseignant au minimum initiateur de club, par ailleurs titulaire de l'AFPS plus AFPCSPAM (ou diplôme équivalent) délivrés par la Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur,
- un moniteur national de secourisme (diplôme délivré par la Sécurité Civile, Ministère de l'intérieur) ou moniteur de Premiers Secours Sécurité Civile licenciés.

Il est donc très important pour les clubs, afin de maintenir leur capacités de formation au secourisme fédéral, d'encourager les anciens formateurs CFPS et les initiateurs ou MFx à passer l'AFPCPSAM.

TIV : Responsable Jean-François Pousse

Organisation et mise en place de sessions de formations de TIV

Coordination du fonctionnement des TIV : Jean Pujol – 2 rue Fleury 31000 Toulouse

Formateurs : Jean Pujol – Christian Michel – Nicolas Brugeilles – Emmanuel Marlot

Coordonnées : Jean Pujol : jean.pujol@online.fr

• TIV : Bilan 2003

- Cette année 1 session, organisée le 08 et 09 mars 2003, a permis la formation 13 nouveaux TIV (21 en 2002).
Cette formation a été assurée par Jean PUJOL et Emmanuel MARLOT. A cette occasion, nous avons pu expérimenter un nouveau support pédagogique élaboré par Emmanuel MARLOT sous forme d'un CD ROM très bien renseigné et présentant des fonctions interactives fort utiles.
En tout cas félicitations à Emmanuel pour cette initiative.

Nouveaux TIV formés en 2003 par le Codep 31

Nom	N°	Club	Dpt
DERMIT Jean Francois	081237	0831023	31
CLERGERIE Sébastien	081238	0831023	31
MEFFRE Guillaume	081239	0831184	31
ROLLAND Jean François	081240	0831184	31
DIET Florent	081241	0831217	31
CASSAING Patrick	081242	0233258	31
DUPONT Pierre	081243	0833258	31
DOMENECH Didier	081244	0831034	31
DEPAIX Louis	081245	0831034	31
GASSIOLLE Nathalie	081246	0811389	31

GALY Stéphane	081247	0831034	31
CABALLE Laurent	081248	0831034	31
GUILLAUME Pierre	081249	0831023	31

En quelques chiffres :

Le comité départemental 31 compte à ce jour environ 265 TIV pour 59 clubs.

En 2000, 749 bouteilles ont été vérifiées par 26 clubs. 61 TIV ont été actifs.

En 2001, 819 bouteilles ont été vérifiées par 26 clubs. 56 TIV ont été actifs.

En 2002, 693 bouteilles ont été vérifiées par 23 clubs. 53 TIV ont été actifs.

En 2003, 473 bouteilles ont été vérifiées par 17 clubs. 47 TIV ont été actifs.

Les chiffres donnés pour 2003 sont arrêtés au 02/10/03. donc il en manque !!

• **TIV : Calendrier 2004**

Un stage de formation de TIV , sera programmé les 6 et 7 Mars 2004 à Toulouse.

• **Inscription et conditions de candidature**

Les dossiers d'inscription doivent être parvenus avant le 30 février 2004 à :

**J.F POUSSE – J PUJOL - TIV
COMITE INTERREGIONAL FFESSM – (CODEP 31)
26 PLACE MARNAC
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE**

Nous rappelons que la participation aux frais est de 25 Euros/pers, repas compris, pour le stage (3 demi-journées).

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- un chèque de 25 Euros par candidat.
- Une lettre de présentation du président du club
- la photocopie de la licence sur papier format A4

Le candidat se présentera au stage muni d'une bouteille vide avec son robinet et de quoi inspecter l'intérieur (endoscope, ampoule soudée à 2 fils, raccordée à une pile de 4,5 V...)

Pour tout renseignement, par courrier uniquement à l'adresse ci-dessus.

Initiateurs, pédagogie et formations techniques : Responsable **Philippe Klein**

Coordination des sessions initiateurs et des activités pédagogiques, recyclage moniteurs et cours techniques.

• **Calendrier 2004**

Formation Niveau 4

- **N4 : Cours théoriques**

Cette année la CTD 31 remet en place une session de formation de théorie N4, sur 14 séances.
Le responsable pédagogique est : Eric BOUCHET (MF2) : eric.bouchet@airbus.com

Les cours commenceront début décembre 2004 sur une durée de 4 mois, et auront lieu les lundi soir, de 20h à 22h.

Lieu : Salle Georges Sand - Rez de Chaussée - Batiment Espace Loisirs - Airbus France

Prendre la sortie 2 de la route d'Auch (RN124).

Au rond point de la Crabe, prendre ensuite la direction de Blagnac par le chemin de la Crabe.

Au rond-point suivant, laisser la direction Blagnac et prendre en face l'entrée du parking.

Se garer face au bâtiment du CE Airbus France

NE PAS SE GARER SUR LES PARKINGS DE LA SOCIETE : CEUX-CI FERMENT A 21 H

Le bâtiment Espace Loisirs est perpendiculaire au bâtiment CE

Dates et programme des cours

lundi 1 décembre : Prérégatives (autonome, guide de palanquée, matériel obligatoire, directeur de plongée etc ...), La plongée en France (FFESSM, CMAS, licence, assurance)

lundi 8 décembre & 15 décembre : Appareils à pression (compresseur, chaleur et pression, calculs gonflage, autonomie, réglementation, détendeurs ...)

lundi 15 décembre : Flottabilité (Lestage, eau de mer, eau douce ...)

lundi 12 janvier : Système nerveux & plongée (fonctionnement, atteinte possibles, hyperoxie, narcose ...)

lundi 19 janvier : Appareil ventilatoire (fonctionnement, échanges gazeux, baro, essoufflement, noyade)

lundi 26 janvier & lundi 2 février : Décompression (dissolution des gaz, modèles de décompression, tables, oordi, éléments de calcul, ADD, altitude ...)

lundi 23 février : Oreilles (fonctionnement, équilibrage, baro, ADD, précautions N1 ...)

lundi 1 mars & 8 mars : Appareil cardio-vasculaire & plongée (fonctionnement, régulation (froid, déshydratation ...))

lundi 15 mars : réserve

lundi 22 mars (révision sous forme de correction d'exercices préparés par les élèves chez eux)

lundi 29 mars (révision sous forme de correction d'exercices préparés par les élèves chez eux)

Les cours seront dispensés par des stagiaires pédagogiques, des moniteurs 1er et 2ème degrés.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire par mail (nom, prénom, club, téléphone, email) auprès de Eric Bouchet : eric.bouchet@airbus.com

Matériel disponible sur demande : Lecteur VHS/DVD, Vidéo projecteur, tableau blanc, paper board, rétroprojecteur, projecteur de diapos

Les stagiaires pédagogiques du comité peuvent assister aux cours

Une participation de 10 Euros est demandée par personne afin de permettre l'organisation d'un pot ou d'un repas en fin de formation.

- **N4 : Formation pratique en mer.**

En complément aux cours théoriques, la CTD31 envisage de réaliser une formation pratique et un examen N4 en mer en 2004. La planification de ce stage est en cours, l'information sera diffusée ultérieurement sur les listes de diffusion.

- **Bourse N4**

Comme l'an passé, le Codep 31 a décidé d'attribuer aux N4 du département promus en 2003, licenciés et actifs en 2004 dans un club du département 31, une bourse de 80 Euros, sur présentation au Codep par leur président de club d'une attestation de présence et de travail effectif de 1 an au sein du club après leur date d'obtention de diplôme. La somme globale allouée aux bourses N4 et MF1 est limitée par le Codep à 1800 Euros. La demande de bourse doit être faite au Codep31 en juin 2004 pour un versement en octobre 2004.

Formation Initiateur

Information CTN :

Mise en place de l'initiateur de club nouveau, et modalités transitoires

Conformément aux décisions du Comité Directeur National, l'initiateur de club nouvelle formule (contenus de formation, cursus et examen) est mis en place à partir du 3 septembre 2003. Les nouveaux bordereaux et feuilles de notes sont disponibles auprès des Comités Régionaux. Le livret pédagogique initiateur est téléchargeable sur le site de la Commission Technique Nationale ; à l'instar de la procédure suivie il y a deux ans pour le livret pédagogique MF1, ce document est pendant un an considéré comme un prototype. Cela permettra ultérieurement, à partir des retours d'expérience, de produire le livret pédagogique initiateur en bonne et due forme, au format désormais commun (carnet, passeport, etc...).*

Pour tenir compte des calendriers déjà mis en place par des clubs, ou des Codep, ou des CTR, l'examen d'initiateur ancienne formule pourra encore être utilisé jusqu'au 31 décembre 2003. Toutefois, en ce qui concerne les candidats qui rentreront en formation à partir de septembre, on ne peut que leur conseiller de s'intégrer directement dans la nouvelle formule

CONDITIONS DE CANDIDATURE A L'EXAMEN

- Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen.
- Être titulaire du Brevet de Plongeur Autonome Niveau II minimum ou d'un titre ou diplôme équivalent.
- Être titulaire du RIFAP de la F.F.E.S.S.M ou d'un diplôme admis en équivalence.
- Être présenté par le Président du club d'appartenance.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S. de médecine du sport (capacité ou D.U.), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.
- Avoir effectué dans l'ordre chronologique depuis l'obtention du Brevet de Plongeur Autonome Niveau II (ou titre ou diplôme équivalent) :

1. au minimum 12 plongées en autonomie en milieu naturel, attestées sur le carnet de plongée ou par mention sur le passeport ou par fiche justificative dûment remplie.

2. une formation initiale de 2 jours (consécutifs, ou fractionnés en quatre demi-journées sur un mois maximum), organisée par un Club ou par un Comité Départemental. Le Responsable est un Moniteur MF2 ou BEES2 licencié à la FFESSM, présent pendant la totalité du stage. Ce Responsable valide la formation initiale sur le livret pédagogique initiateur remis au candidat en fin de formation initiale (le stage initial MF1 validé dispense son bénéficiaire de la formation initiale). De même le Responsable de formation valide la participation des MF1 ou

BEES1 licenciés à cette formation initiale, de façon à ce que ceux-ci puissent ultérieurement être tuteurs du stage en situation (voir point 3 ci-après).

3. un stage en situation: milieu artificiel et/ou milieu naturel avec formation limitée à l'espace proche. Ce stage est composé de 3 Groupes de compétences obligatoires: GC1, GC2 et GC3 (un quatrième GC désigné par GC4 est optionnel et concerne les plongeurs niveau 4 préparant l'initiateur de club).

La durée et la répartition des séances constitutives de ce stage sont: 6 jours consécutifs ou 3 fois 2 jours ou 12 séances piscines.

Le livret de formation précise le nombre minimum de séances permettant de valider chaque GC.

Le démarrage du stage en situation n'est possible qu'après validation de la formation initiale.

Le tuteur de stage est un MF2 (ou un BEES 2 licencié), ou bien un MF1 (ou un BEES1 licencié) ayant participé à un stage initial MF2 (ou à une formation initiale à l'initiateur de club, validée par le Responsable de stage).

L'évaluation par le tuteur de stage se fait en contrôle continu, et les séances sont validées sur le livret pédagogique initiateur.

En fin de stage en situation, le tuteur de stage donne un avis favorable ou bien défavorable porté sur le livret pédagogique initiateur.

Seul l'avis favorable permet de se présenter à l'examen ; dans le cas contraire, le tuteur de stage peut proposer au stagiaire une prolongation de son stage en situation.

Ces stages devront être effectués dans un délai de trois ans maximum à partir de la fin de la formation initiale. Le candidat doit se présenter à l'examen avant la fin des trois ans.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN

L'examen est organisé à l'échelon du club ou du département. Le Président organisateur doit avertir le Président de la C.T.R. au moins un mois avant la session.

Si l'examen se déroule à l'étranger, dans les T.O.M. ou Collectivités Territoriales non rattachés à un Comité Régional, le Président de la CTN est habilité à déroger aux présentes conditions d'organisation.

JURY

Président : le Président du club organisateur ou du département organisateur.

Au moins un moniteur fédéral 2ème degré F.F.E.S.S.M ou un moniteur breveté d'État 2ème degré licencié à la F.F.E.S.S.M.

Un observateur (au moins moniteur fédéral 2ème degré F.F.E.S.S.M ou breveté d'État 2ème degré licencié à la F.F.E.S.S.M.) délégué par la C.T.R. responsable de l'examen. Il est chargé, entre autres, de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de l'examen.

NOTA

Le représentant de la C.T.R. peut cumuler les deux fonctions de moniteur. (Donc Jury minimum possible : le Président du club ou du département, et le représentant de la C.T.R.).

Les moniteurs fédéraux 1er degré FFESSM ou B.E.E.S. 1er degré licenciés à la F.F.E.S.S.M. peuvent être membres du Jury et juger à deux l'épreuve pratique, et en double avec le ou les moniteurs fédéraux 2ème degré FFESSM ou B.E.E.S. 2ème degré l'épreuve pédagogique.

CONTRÔLE DES ACQUIS (extrait)

L'examen est constitué de trois épreuves :

- Chaque épreuve est notée sur 20, affectée d'un coefficient.

- Toute note strictement inférieure à 5/20, ou toute épreuve non faite, est éliminatoire.

Un minimum de 50 points est exigé pour être reçu à l'examen.

1 - Mannequin (Coefficient 2)

Si la température de l'eau est inférieure à 18°, le port au minimum de la veste et de la cagoule est obligatoire.

De 18° à 24° le port d'un vêtement est facultatif.

Lorsque le candidat est vêtu de cet équipement, il doit porter un lestage annulant la flottabilité de la protection isothermique.

Effectuer un parcours de 100 mètres à l'aide de palmes, masque et tuba. A la fin de ce parcours, descendre à une profondeur comprise entre 2 mètres et 6 mètres et tenir une apnée de 20 secondes en déplacement. après une récupération de 10 secondes en surface, redescendre à la même profondeur et remonter un mannequin de 1,5 kg de poids apparent, le remorquer, les voies respiratoires hors de l'eau sur une distance de 100 mètres.

2 - Pédagogie (coefficient 2)

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une leçon faite à un ou plusieurs élèves du débutant au niveau 2 dans l'espace proche :

Pédagogie sans scaphandre en surface et en immersion.

Pédagogie avec scaphandre en surface.

Pédagogie en scaphandre dans l'espace proche.

3 - Réglementation (Coefficient 1)

Interrogation écrite ou orale sur la réglementation appliquée aux prérogatives de l'initiateur de club.

PRÉROGATIVES DE L'INITIATEUR DE CLUB

a) Surveillance et organisation des séances en bassin, dans l'espace proche (zone des 6 mètres).

b) Responsabilité d'enseignement en bassin, dans l'espace proche (zone des 6 mètres).
– Directeur de plongée –.

c) Encadrement dans l'espace proche. S'il s'agit d'enfants en milieu naturel, le Directeur de plongée doit être au minimum un moniteur 1er degré (Encadrant E3).

d) Enseignement du débutant au Plongeur Autonome Niveau II dans l'espace proche (zone des 6 mètres). Si l'enseignement s'effectue en milieu naturel, le directeur de plongée doit être au minimum un moniteur 1er degré (encadrant E3).

e) Participation aux jurys du brevet Niveau I.

f) En milieu artificiel : validation des compétences du Brevet niveau I.

g) Equivalence UC4 du MF1 (pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface)
Cette équivalence s'applique également aux Initiateurs ancienne formule.

Remarque : un stagiaire initiateur en cours de formation n'a aucune prérogative d'enseignement.

PRÉROGATIVES DU E2 fédéral (Initiateur + Niveau IV FFESSM)

En plus des prérogatives ci-dessus listées, les Initiateurs de club brevetés Capacitaire Niveau IV de la FFESSM (E2) peuvent enseigner la plongée au sein d'un club, dans la zone des 20 mètres (jusqu'à l'autonome niveau II) sous la direction d'un moniteur 1er degré (encadrant E3), sauf avis contraire du Président du Club.

Ils valident les compétences du Niveau I.

Ils valident les plongées qu'ils ont encadrées en milieu naturel.

- **Formation initiale initiateur : Responsable P.Klein**

La CTD 31 organise 4 sessions de formation initiale initiateur .

Ces sessions durent 2 jours et auront lieu le WE, du samedi matin 9h au dimanche soir 18h, à la salle de réunion du COSS, à la piscine de Balma.

Les dates des sessions sont les suivantes :

15 et 16/11/2003

13 et 14/12/2003

17 et 18/1/2004

21 et 22/2/2004

- **Inscription**

Les cours sont ouverts à tout futur initiateur du département 31, ou des départements limitrophes. Les participants doivent cependant s'engager à suivre l'ensemble de la session de cours. L'inscription se fait au moins 2 semaines avant par mail à l'adresse suivante : philippe.laurence@wanadoo.fr . Il faut prévoir de quoi écrire, et se procurer auprès de vos clubs un exemplaire récent du manuel du moniteur et un livret pédagogique téléchargeable sur le site de la CTN.

Pour pouvoir participer, les stagiaires participant à cette formation doivent impérativement être accompagnés d'un ou plusieurs MF1 de leur club, n'ayant pas encore suivi de stage initial initiateur ou initial MF2.

Une participation de 10 Euros est demandée par personne afin de permettre l'organisation d'un pot en fin de formation.

- **Session initiateur**

Nous rappelons, à l'usage des présidents de clubs, la procédure à suivre pour la mise en place d'une session initiateurs :

Le président de club a la charge de constituer le jury : 1 MF2 pour 3 candidats, plus 1 instructeur en titre.

Pour ce faire, il faut contacter les MF2 et IR pressentis (cf liste dans l'annuaire régional) et s'accorder sur une date.

Le président de club envoie ensuite une déclaration de session (disponible sur le site et au comité) à JP Montseny à la CTR avec le nombre de candidats, la composition du jury, le lieu et la date de la session, au minimum deux mois avant la session.

Avant la session, le président de club doit également s'assurer que tous les dossiers des candidats sont conformes aux exigences fédérales et se procurer auprès du CIR, à Ramonville, des bordereaux de notes et d'examen initiateur (cf manuel du moniteur).

Formation MF1

- **Stages initial, final et examens MF1**

La CTIR LRMP réorganise une semaine initiale M.F. 1 de formation pédagogique, à Toulouse du **3 au 8/11/2003, au CREPS** , à Toulouse. Cette semaine permet aux futurs MF1 d'aborder les stages en situation avec une base pédagogique. A l'issue de cette semaine initiale les participants reçoivent un nouveau carnet pédagogique et sont automatiquement déclarés stagiaires pédagogiques (E2) pour une durée de 3 ans.

Après le stage en situation (décrit dans le nouveau carnet péda) , il suffit de suivre une semaine de stage final pour présenter l'examen.

Toutes les dates des stages initiaux, finaux et des examens ainsi que les dossiers d'inscription sont sur notre site (www.FFESSM-LRMP.com) et dans les formulaires.

Vous trouverez aussi ces informations mises régulièrement sur le site du comité, dans le calendrier de la commission technique.

Il y a en 2004 organisés dans la région, 5 stages initiaux, 5 stages finaux, et 5 sessions d'examen.

Les semaines de stage initial au monitorat fédéral 1er degré valident 7 jours de stage C.T.R. et permettent de se former avant le stage pédagogique en situation.

Les stagiaires, souhaitant s'inscrire, peuvent télécharger un dossier d'inscription dans la rubrique "formulaires" du site du comité : <http://www.ffessm-lrmp.com>

Vous trouverez aussi ces informations mises régulièrement sur le site du comité, dans le calendrier de la commission technique ou sur la page d'informations de la CTD31.

- **Détail du stage pédagogique en situation (UC4 et 5) (extrait du carnet pédagogique)**

UC 4 12 H du N 1 au N 4 Cette UC peut être faite en séquences de 1 ou 2 h en milieu artificiel ou naturel

UC 5 43 Séances de 4 h : Une séance comprend la préparation, l'application sur le terrain et l'évaluation avec le formateur

ESPACES	Option Stage en milieu ARTIFICIEL (A) et NATUREL (N) Nombre de séances		Option Stage en milieu NATUREL Nombre de séances
	Artificiel	Naturel	
	PROCHE		8 N à 10 N
MÉDIAN	22 A	9 N à 11 N	19 à 21
LOINTAIN	0 A	4 N à 0 N	4 à 0
	22 A	21 N	43 N
TOTAL	43 séances A et N		43 séances N

Pour le stage effectué en milieu Naturel et Artificiel le MAXIMUM de séances en milieu artificiel est de 22

Le ou la stagiaire opte dès le début de sa formation pour le stage en milieu Artificiel et Naturel ou pour celui en milieu Naturel

Unités pédagogiques : Une unité pédagogique est validée par un E4. Le minimum de séances avec un E4 est de 4.

2 exemples de stage en milieu naturel

20	Proche
20	Médian
3	Lointain

22	Proche
21	Médian
0	Lointain

2 exemples de stage en milieu artificiel et naturel

22	Proches et médian A
8	Proche N
9	Médian N
4	Lointain N

22	Proche et médian A
10	Proche N
11	Médian N

Remarque :

Dans ce stage pédagogique en situation, la notion de moniteur 2nd degré responsable « unique » de stage disparaît au profit de responsable 2nd degré par unité pédagogique. Il appartient aux stagiaires de trouver des centres ou des clubs capables de les accueillir et de les encadrer pour leur permettre de réaliser les différentes séances pédagogiques nécessaires.

- **Bourse MF1**

Comme l'an passé, le codep 31 a décidé d'attribuer une bourse de 125 Euros aux MF1 du département promus en 2003, licenciés et actifs en 2004 dans un club du département 31. Ils recevront cette bourse sur

présentation au Codep par leur président de club d'une attestation de présence et de travail effectif de 1 an au sein du club après leur date d'obtention de diplôme . (Cette bourse est distincte de la bourse accordée par la CTR). La demande de bourse doit être faite au codep en juin 2004 pour un versement en octobre 2004.

Sensibilisation au 2^{ème} degré : resp C.Ferchaud (ch.ferchaud@wanadoo.fr)

Comme chaque année, la CTR LRMP organise des journées de sensibilisation et de préformation sur les différents thèmes abordés lors de la formation 2nd degré.

L'inscription à ces journées de formation se fait auprès de la CTR, par un formulaire disponible dans les clubs, au comité LRMP à la CTIR ou en ligne sur le site du comité : <http://www.ffessm-lrmp.com>. (renseignements au 05 61 73 86 46) .

Coût de formation : 8 € / personne / journée.

Vous trouverez aussi ces informations mises régulièrement sur le site du comité, dans le calendrier de la commission technique ou sur la page d'informations de la CTD31.

Les premières journées de sensibilisation MF2 se feront sur 3 jours, à Toulouse, du 9 au 11/1/2004. Le lieu sera précisé ultérieurement.

Les MF2 du département promus en 2003, licenciés et actif en 2004 dans un club du département 31, pourront recevoir une bourse de 125 Euros du Codep, sur présentation au Codep par leur président de club d'une attestation de présence et de travail effectif de 1 an au sein du club après leur date d'obtention de diplôme . La demande de bourse doit être faite en juin 2004 pour un versement en octobre 2004.

Séminaire et journées moniteur

• Journées CTD 31

La CTD organisera 2 journées-séminaires MF1 courant 2004 à l'attention des MF1 et SP. L'objectif est de rassembler les moniteurs fédéraux autour de thèmes techniques, afin de présenter les dernières évolutions fédérales en pédagogie, contenus de formation, réglementation, et aussi de mieux se connaître au niveau départemental.

Parmi les thèmes à l'étude : le nouveau secourisme RIFAP, le nouveau cursus pédagogique initiateur, l'enseignement par compétences, les nouvelles attentes des plongeurs, les accords FFESSM-Padi, l'enseignement de l'ordinateur en plongée, les nouveaux matériels, la plongée enfants, etc..

Ces journées sont destinées en priorité aux MF2, MF1 diplômés depuis plus de 3 ans et aux SP, et s'inscrivent dans une démarche régionale qui a pour but de maintenir les compétences des moniteurs et de permettre aux MF1 de rester en contact avec la Commission Technique.

Ces journées se dérouleront le samedi, de 9h à 18h, à la salle de réunion du COSS, à la piscine de Balma. La participation aux frais est de 10 Euros, incluant déjeuner et photocopies. Une demi-journée sera consacrée à une information-débat sur un thème technique, l'autre à des séances de travail pédagogiques .

Les dates de ces journées seront fixées ultérieurement et communiquées aux clubs et moniteurs par courrier électronique.

Action de communication entre moniteurs

Afin de favoriser les échanges entre les moniteurs, les clubs et le comité Languedoc Roussillon / Midi-Pyrénées, **inscrivez vous sur les listes de diffusion** par messagerie électronique existantes :

- + pour les encadrants de niveau 3 (M.F. 1, B.E.E.S. 1) : CIRLRMP-E3@yahoogroupes.fr
- + pour les encadrants de niveau 4 (M.F. 2, B.E.E.S. 2) : CIRLRMP-E4@yahoogroupes.fr
- + pour les instructeurs du collégé L.R.M.P. : CIRLRMP-Instructeur@yahoogroupes.fr

- + pour les clubs et les licenciés de la région (licencié n'étant dans pas une liste moniteurs) : CIRLRMP-club@yahoogroupes.fr
- + pour les médecins fédéraux de notre commission médicale : CIRLRMP-medecins@yahoogroupes.fr
- + pour les clubs et les licenciés du département 31: ffessm-codep31@yahoogroupes.fr

Pour vous **abonner** à ces listes, il vous suffit d'envoyer un message électronique (mél) vide, sans objet, à l'adresse CIRLRMP-club-subscribe@yahoogroupes.fr (respectivement CIRLRMP-E3-subscribe@yahoogroupes.fr...etc.

Pour commencer à **envoyer des messages** aux abonnés du groupe, envoyez simplement un mél avec votre message et/ou fichier attaché aux cinq adresses ci-dessus. Soyez très précis concernant l'objet du message ! N'hésitez pas à y indiquer l'activité concernée (bio, orientation, médical...) et le département. Après vous y être abonné, vous pouvez envoyer un message à ce groupe ou à un autre sans y être abonné. N'oubliez pas de garder l'adresse du groupe dans votre carnet d'adresses ! Le message, après contrôle par le modérateur au comité, sera diffusé à tous les membres du groupes.

Ces listes permettront l'envoi direct d'informations aux abonnés par courrier électronique, en complément du courrier papier qui continue bien sûr à être envoyé aux clubs. Par exemple, ce bulletin d'information sera envoyé à toutes les listes de diffusion, et arrivera donc à tous les E3, E4, clubs et instructeurs inscrits.

Il est très important pour tous les clubs et moniteurs de s'abonner à ces listes (et c'est gratuit !), afin de pouvoir bénéficier de l'information rapidement et personnellement. Quand vous vous inscrivez sur la liste club , précisez votre n° de club afin d'identifier le nombre de clubs différents représentés.

Le Site Web du CIR LRMP : <http://www.ffessm-lrmp.com>

Vous le savez tous, le CIR dispose d'un site Web pour le comité LRMP. Il est destiné aussi bien aux plongeurs avertis et cadres de la fédération, qu'aux débutants souhaitant savoir ce qu'est la plongée pour débiter dans notre région. Il contient plein d'informations utiles sur la plongée, le CIR, les commissions, les listes de clubs de la région, les brevets d'état, le fonctionnement d'un club, etc.... Pour vous qui êtes concernés par la commission technique, vous y trouverez bien sûr les Bulletins d'info, mais également le calendrier de la CTR, des formulaires et procédures, des news, de la réglementation..

Si vous disposez d'un accès à Internet, allez visiter ce site. Et surtout, n'oubliez pas que si l'on y trouve pleins d'infos, c'est que les clubs, les commissions, les encadrants, y apportent chacun un peu de leur savoir. Alors n'hésitez pas à y envoyer vos informations afin qu'elles puissent y être diffusées.

Pour envoyer une information au comité, envoyez la par mail à l'adresse suivante: Courrier@FFESSM-LRMP.com